

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2024 / 6 / 5

**RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS
NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A
UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT
SAISONNIER
D'ACTIVITE**

DATE DE CONVOCATION
10 Octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE
10 Octobre 2024

**EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL :** 23

**NOMBRE
DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 20

VOTANTS : 22

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

REGISTRE AUX

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Quatre, le Seize Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DUBOIS Laurent, GHESQUIERE Didier, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :
Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis
M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent : M. LLANES David

A été nommé secrétaire : M. DUBOIS Laurent

Pour info : cette délibération vise à officialiser l'emploi d'agents contractuels recrutés pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332.23-2°;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 juin 2007 ;

Considérant qu'une mise à jour de cette délibération est nécessaire ;

Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique ;

A ce titre, seront créés :

FILIERE ADMINISTRATIVE

↳ 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de gestion administrative et financière

↳ 1 emploi à temps non complet à raison de 17h30/35^{ème} dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de gestion administrative et financière

FILIERE TECHNIQUE

↳ 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent

↳ 2 emplois à temps non complet à raison de 25/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent

↳ 3 emplois à temps non complet à raison de 20/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent

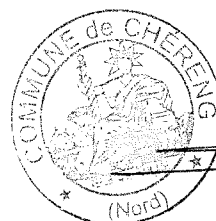
↳ 2 emplois à temps non complet à raison de 16/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent

↳ 6 emplois à temps non complet à raison de 8/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent

↳ 2 emplois à temps non complet à raison de 7/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent

- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE